PRÉFÈTE
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Épinal le 03 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passage en alerte sécheresse sur l'ensemble du département des Vosges

La Préfète des Vosges, a décidé de placer l'ensemble du département en alerte sécheresse. Ce passage au niveau d'alerte marque les premières mesures de limitations des usages de l'eau cette année sur le territoire.

La détérioration notable des conditions hydrologique et météorologique avait conduit à classer l'ensemble du département en vigilance sécheresse le 02 juin dernier.

En dépit des précipitations survenues en début du mois de juin, le déficit accumulé n'a pas été comblé. Les prévisions météorologiques annoncent par ailleurs le maintien de conditions anticycloniques, entraînant des températures élevées et des conditions arides.

Cette situation d'étiage est caractérisée par une diminution du débit des cours d'eau qui entraîne, par ailleurs, une évolution à la baisse du niveau des nappes d'eaux souterraines. Elle est susceptible d'entraîner des pénuries d'eau potable sur les réseaux d'alimentation de certaines collectivités ainsi qu'une forte dégradation de la qualité des milieux aquatiques du département.

L'évolution des indicateurs a conduit au déclenchement du niveau d'alerte sécheresse.

Dans ces conditions, et malgré la vigilance à laquelle les usagers ont été appelés, Madame la préfète des Vosges, a décidé de prendre des arrêtés limitant provisoirement certains usages de l'eau sur l'ensemble des bassins du département. Dans une logique de solidarité, cette décision demande ainsi des efforts à tous les usagers : particuliers, collectivités, entreprises, administrations, exploitants agricoles ou encore exploitants de centrales hydroélectriques.

Cabinet
Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

Les principales mesures de restriction des usages de l'eau sont les suivantes :

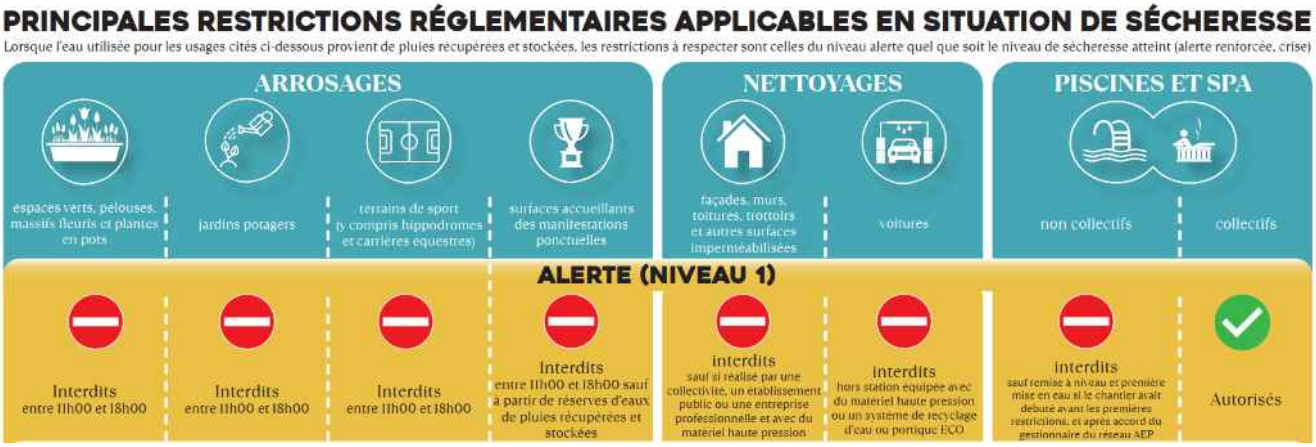

Les contrevenants s'exposent à des amendes (1 500 euros, 3 000 euros pour les récidivistes).

Les données sur la situation hydrologique et les arrêtés pris, peuvent être consultés sur les sites :

- de la DREAL GRAND EST : http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/etiage-secheresse-r244.html ;
- de VigiEau : https://vigieau.gouv.fr/

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Les économies d'aujourd'hui sont une assurance supplémentaire pour satisfaire les besoins de demain.